

DÉCLARATION PRÉALABLE Conduit de cheminée, module climatisation,...

Vous devez effectuer une déclaration préalable pour tous vos travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment que ce soit la pose d'un conduit de cheminée, un module externe de climatisation, une marquise,...

CERFA n° 13704 (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire) ou CERFA n°13703 (construction ou travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou annexes)

Téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.gouv.fr> (démarches et outils - formulaires administratifs) compléter le dossier et le déposer en mairie ou l'envoyer en lettre en recommandé avec accusé de réception à la mairie où seront fait les travaux.

Nouveau

Démarche en ligne : Vous pouvez poser votre dossier en ligne,
<https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCPV30/> lien disponible sur le site de la communauté de communes du pays viganais (service urbanisme).

Délai de droit commun : 1 mois (2 mois si le terrain se situe en périmètre des monuments historiques).

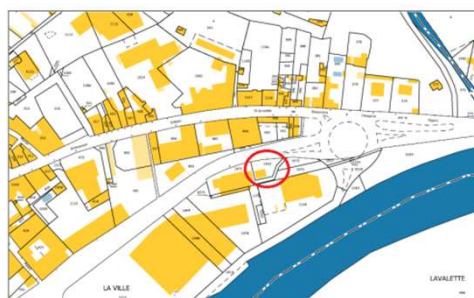
Pièces à fournir

DP1 : PLAN DE SITUATION

Il permet de localiser le terrain sur la commune.

Vous pouvez vous procurer la trame sur les sites internet : <http://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.google.fr/maps>

cadastre.gouv.fr



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue de Maréchal Lyautey - 75110 Paris Cedex 13
SIRET 4000101000191

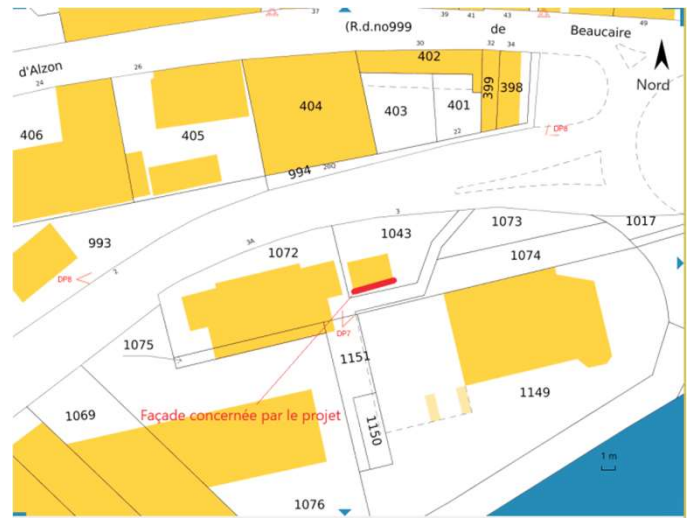
©2022 Direction Générale des Impôts et Recettes
Impression non normalisée du plan cadastral

DP2 : PLAN DE MASSE

Il matérialise l'emplacement exact du projet.

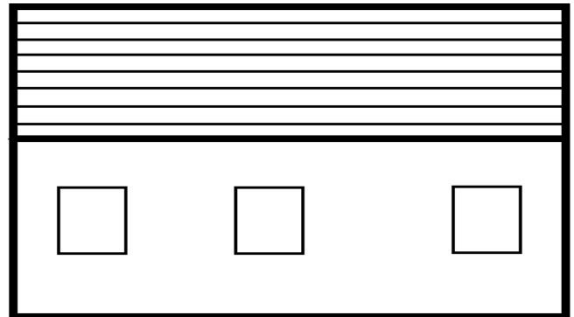
Il permet de localiser précisément la façade qui est concernée par le projet.

Noter les prises de vues pour la DP7 et DP8.



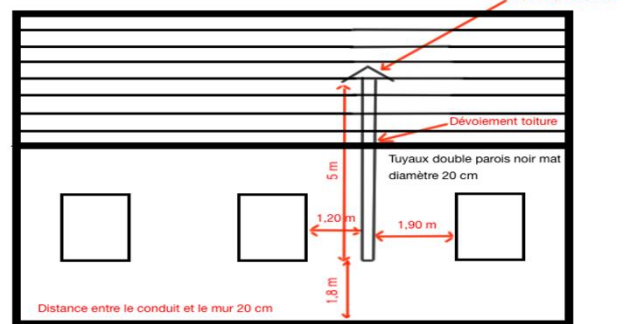
1m.

AVANT MODIFICATION



Façade Nord

APRES MODIFICATION



Façade Nord

DP5 : REPRESENTATION DE L'ASPECT EXTERIEUR DU BATIMENT

Permet de visualiser le projet dans l'environnement grâce à une inclusion.



DP7 et 8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN

Permet de comprendre le fonctionnement de la parcelle et d'apprécier l'intégration du projet sur le terrain.

Les photographies doivent :

- Être prise depuis le sol. (pas de photo aérienne),
- Permettre de situer le terrain et le bâtiment dans son environnement proche et large.

En cas d'impossibilité à prendre une photo de loin, par manque de recul par exemple, joindre une simple note explicative et justifier qu'aucune photo ne peut être prise de loin.



DP 11 : NOTICE EXPLICATIVE

Décrire les travaux prévus (vous avez la possibilité de joindre le devis) et coller vos échantillons de couleurs.

À fournir impérativement si le projet est situé dans un périmètre des Bâtiments de France.

Attention pensez à fournir en cas de surplomb de la voie publique l'autorisation de la collectivité responsable de la voirie.

NOTICE INSTALLATION

CONDUIT EVACUATION DES FUMEES EN FACADE

Percement de la façade pour installer un tuyau double parois pour l'évacuation des fumées d'un poêle à granulés.

Tuyaux : diamètre 20cm.

Matière : acier.

Couleur : gris anthracite.

Prévu : 1 dévoiement pour sortir à 50 cm au dessus de la toiture.

Pose de 4 supports muraux en acier gris anthracite ;